

VOS MOYENS
DE
PAIEMENT

les fiches
mémos

vos moyens de paiement pour régler votre loyer et vos charges

Chaque mois, vous recevez votre avis d'échéance, qui récapitule le montant de votre loyer et la provision mensuelle de vos charges.



Optez pour la bonne formule

le prélèvement automatique

C'est simple, vous remplissez une fois pour toute une autorisation de prélèvement remise par SOGIMA, vous y joignez un relevé d'identité bancaire ou postal et transmettez le tout à votre gardien ou à votre agence SOGIMA.

C'est pratique et c'est sûr. Finies les lettres de relances en cas d'oubli, de départ en vacances ... Vous êtes sûr de respecter les délais de paiements, le montant dû étant prélevé automatiquement tous les mois à date fixe sur votre compte bancaire ou postal.

D'autres moyens de paiements sont à votre disposition

Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

Vous le trouvez en bas de votre avis d'échéance. Il remplace votre chèque. Dès réception de votre avis d'échéance, il vous suffit de dater et de signer votre TIP, de le remettre à votre gardien ou de le renvoyer dans l'enveloppe jointe à votre avis d'échéance. Le montant est ensuite débité sur votre compte bancaire ou postal.

Le chèque bancaire ou postal

Dans ce cas, remettez votre TIP non signé accompagné de votre règlement.

Le virement ou le mandat cash

Dans ce cas, précisez bien vos nom, adresse et numéro de dossier.

vous avez des difficultés de paiements ?

Ne laissez pas votre dette s'aggraver.

Prenez contact dès le premier mois de retard avec votre agence. Nous vous aiderons à trouver une solution.

VOS MOYENS DE PAIEMENT